

Les patrimoniaux aux enchères



*« Nous sommes rendu sur la place publique,
et au devant la porte de l'église paroissiale. »*

Les patrimoniaux aux enchères

Sous l'ancien régime, le Corps commun des habitants d'Aubière (l'ensemble de la population) possédait des *biens patrimoniaux*. Ces biens communs pouvaient être des vignes, des terres, des arbres fruitiers, des locaux et même, en pays de vignoble, le courtage du vin.

Vignes, terres et chambres étaient mises en adjudication tous les six ans, le courtage l'était annuellement.

Les revenus patrimoniaux étaient reçus par les consuls de la paroisse. En 1763 cependant, l'Intendant d'Auvergne change la donne : désormais, ce sera le syndic de la paroisse, nommé par l'Intendant, qui collectera les revenus patrimoniaux.

Voici quelques exemples d'enchères dans la dernière décennie avant la Révolution.

Enchères des terres de la Tronchère, le 10 mars 1782

« Aujourd'hui dixième jour du mois de mars mil sept cent quatre vingt deux, nous J.J. Albaredé, commissaire en cette partie, en exécution des ordres de Monseigneur l'Intendant, nous sommes transporté dans la paroisse d'Aubière à l'effet de procéder au fait de notre commission, où étant nous sommes rendu sur la place publique, et au devant la porte de l'église paroissiale ¹ ; où étant ont comparu André Gioux, André Roche, Guillaume Bourcheix et Amable Mazein, consuls en exercice la présente année 1782. Blaize Bourcheix, François Aubiny, Pierre Villevaux et François Degironde, consuls en exercice l'année dernière 1781 ; Antoine Nouallet, receveur des patrimoniaux, et autres principaux habitants.

A tous lesquels comparans, nous avons déclaré que nous allions tout présentement procéder aux enchères et adjudication des terres appartenant au Corps commun de ladite paroisse au plus offrant et dernier enchérisseur, pour en jouir pendant six années consécutives, qui prendront leur commencement après que la récolte de l'année présente 1782 sera levée, et finiront à pareil jour après avoir levé six récoltes, à la charge par les adjudicataires des dites terres d'en jouir en bon père de famille, de les soigner et donner la culture nécessaire dans les temps propres et de les laisser en bon état à la fin de leur terme ; et d'en payer le prix de leur adjudication aux termes ordinaires.

Et à l'instant, nous avons fait crier la terre scituée à la Tronchère, et François Avel en a offert 120£ ;

Amable Bourcheix, 130£ ;

François Barbecot, 140£ ;

et, après avoir fait crier pendant plusieurs fois ladite dernière enchère sans que personne ait voulu surdire, nous, commissaire susdit, avons du consentement des consuls et principaux habitants fait adjudication de la terre de la Tronchère, moyennant la somme de cent quarante livres, audit François Barbecot sçavoir pour un quart de la terre, à François Avel pour un autre quart, et à Etienne Herbaud Bontems pour la moitié. Lesquels se sont soumis d'exécuter les clauses et conditions cy dessus tant pour la jouissance des six années que pour le surplus... »

¹ - Place publique : c'était la place de l'église ; les réunions se passaient devant la porte nord de l'église.

Enchères de la terre appelée le Marais et le Pont de Sarliève, le même jour.

« ...Après quoy, nous avons procédé aux enchères et adjudication de la terre appelée Le Marais et le Pont de Sarliève, appartenant audit Corps commun pour le même temps et espace de six années, qui prendront leur commencement après la récolte levée de la présente année 1782, et finiront après six récoltes levées aux mêmes clauses et conditions cy dessus.

Et à l'instant, a comparu François Aubiny ² , qui en a offert quarante livres	40£
Etienne Herbaud Bontems	45£
François Aubiny	48£

Et personne n'ayant voulu surdire, nous, commissaire susdit, avons comme cy dessus fait adjudication des terres du Marais et Pont de Sarliève, pour en jouir pendant six années audit François Aubiny, moyennant la somme de quarante huit livres. Lequel est soumis de remplir toutes les clauses et conditions cy dessus.

Et ont signé avec nous ceux qui ont su le faire ; les autres ont déclaré ne le savoir.

Fait et clos ledit jour et an que dessus.

Pour copie conforme à la minute, qui a été déposée au greffe de l'Intendance. »

Signé : Albarede

Courtage en 1787

« Aujourd'hui, 11 mars 1787, nous J.J. Albarede, commissaire en cette partie en exécution des ordres de M^{gr} l'Intendant, nous sommes transporté dans la paroisse d'Aubières à l'effet de procéder au fait de notre commission, où étant nous sommes rendu sur la place publique et au devant de la principale porte de l'église paroissiale, où ont comparu Antoine Nouallet, receveur des patrimoniaux, ayant fait appeler les consuls de 1787. Les habitants de l'assemblée nous ont déclaré qu'ils [les consuls] s'étaient retirés, qu'ils ne voulaient faire l'adjudication qu'à l'issue des vêpres, quoiqu'on est en l'usage de le faire à l'issue de la dernière messe. Le commissaire ignore les raisons et les caprices desdits consuls. Ce qui nous a déterminé à renvoyer la séance à l'issue des vêpres.

Et venue la présente heure, ont comparu Amable Bourcheix, Pierre Noellet, Guillaume Dutemple et Annet Lonchambon, consuls en exercice de la présente année 1787 ; Toussaint Gioux et Martin Bayle, deux des consuls de l'année 1786 ; et une troupe innombrable d'habitants que je n'ai pu reconnaître.

A tous lesquels comparants, nous avons déclaré que nous allions tout présentement procéder aux enchères et adjudication du courtage appartenant audit corps commun, au plus offrant et dernier enchérisseur en la manière ordinaire, à la charge par les adjudicataires qui en jouiront pendant une année de se conformer aux usages accoutumés sans y rien innover, en faisant vendre le vin à tous les habitants, sans donner aucune préférence à personne, de payer le prix de leur adjudication, et, à l'instant, nous avons fait crier le droit de courtage pour en jouir pendant une année qui prendra commencement à Notre Dame de mars prochain, à 180£. ³

Par Gilbert Mazin à 200£

Et par Jean Ranvier à 210£

Et après avoir fait crier la dite dernière enchère sans que personne ait voulu surdire, nous, commissaire susdit, avons, du consentement des consuls et principaux habitants et sous le bon plaisir de M^{gr} l'Intendant, fait adjudication du droit de courtage audit Jean Ranvier, moyennant 210£, pour en jouir pendant une année consécutive [sic]. Lequel en a fait part à Amable Calladière, Gilbert Mazin et à Ligier Baille, qui se sont tous soumis à remplir les conditions ci-dessus et que chacun retirera le droit de courtage de la vente de vin qu'il aura faite et ne payera que la portion du montant de la présente adjudication. Fait et clos... »

2 - Aubiny : il faut lire Aubeny.

3 - Notre Dame de mars = 25 mars (Annonciation).

16 mars 1788, adjudication de la chambre de la commune.

A la requête d'Antoine Nouallet, syndic et receveur des patrimoniaux de la paroisse d'Aubières, sur la place publique, et « après avoir fait sonner l'assemblée à la manière ordinaire », ont comparu :

Ligier Bourcheix, Antoine Arnaud, Michel Brollie ⁴ et Antoine Chirol, consuls en exercice la présente année 1788 ; Toussaint Gioux, Guillaume Roche, François Bourcheix, Michel Bourcheix, François Baille dit Varilla, Pierre Villevaud, Antoine Janon, Michel Gioux et autres principaux habitants, à tous, « nous avons déclaré que nous allions tout présentement procéder aux enchères et adjudications pour six années du loyer de la chambre appartenant au Corps commun de ladite paroisse, à charge par l'adjudicataire d'en jouir en bon père de famille, et de l'entretenir de réparations locatives et d'en payer le loyer aux termes ordinaires, et, à l'instant, nous avons fait crier à 10£ ;

François Barbecot, 12£ ;

Pierre Montel, 13£ ;

Antoine Nouallet, 15£ ;

Paul Vergne, 16£ ;

Antoine Jannon, faisant pour Etienne Herbaud Bontems, 17£.

Adjugée audit Bontems, moyennant 17 livres. »

16 mars 1788, enchères pour la terre de la Tronchère

Ont comparu, sur la place publique, Antoine Nouallet, syndic et receveur des patrimoniaux, Ligier Bourcheix, Antoine Arnaud, Michel Brollie et Antoine Chirol, consuls en exercice la présente année 1788 ; Toussaint Gioux, Guillaume Roche, François Bourcheix, Michel Bourcheix, François Baille dit Varilla, Pierre Villevaud, Antoine Janon, Michel Gioux et autres principaux habitants.

Cette terre de la Tronchère, d'une contenance de trois septérées de terre propres à porter du chanvre. Nous avons fait crier cette terre à 80£ ;

Paul Vergne, 100£ ;

François Barbecot, 120£ ;

Amable Barbecot, 130£ ;

Paul Vergne, 140£.

Adjugée à Paul Vergne, moyennant 140 livres, lequel en a fait part à François Barbecot et Barthélemy Brollie.

Enchères de la terre du Marais, même date

Cette terre, de la contenance de deux septérées médiocres,

Antoine Jannon fils en a offert 24£ ;

Guillaume Nouallet, 30£ ;

Guillaume Terrieux, 42£ ;

Jean Degironde, 45£.

Adjugée à Jean Degironde La coupa pour 45 livres.

4 - Brollie : lire Broly.

N. 136
 Paroisse D'auvergne
 du 16 Mars 1788
 adjudication des
 terres du Corps
 (commun) par le Sieur Noëlle & l'indie Et Messieurs de La Tronchère
 de La Paroisse D'auvergne, sur les
 Savoir transportés dans La d. Paroisse à l'effet de
 celle de La Tronchère
 moy^{ts} 150^{rs} procéder aux enchères et adjudication des terres
 celle appelée Le Patriuonius appartenant au Corps Commun
 mandat par le Sieur ou l'Etat, avoir payé de dit Noëlle & l'indie
 au sieur moy^{ts} 150^{rs} Savoir Messieurs de La Tronchère
 Paroisse Et après avoir fait faire l'assemblée
 à La Manière ordinaire ont soussignés L'ign
 Bourgeois, Antoine Anand, Michel Noëlle, Et
 Antoine Chirot Curé de La Exe de La présente
 année 1788. soussignés Gouss, Guillaume Noëlle,
 François Bourgeois, Michel Bourgeois, François
 Baillé dit Noëlle, Pierre Villavaud, Antoine Jeanou,
 Michel Gouss, Et autres p^{rs} n'importe quel habitant
 à tous Les quels soussignés nous avons déclaré
 que nous allions tout procéder au

Enchères Et adjudication des terres appartenant
 au Corps Commun de La d. Paroisse au plus offrant
 Et dernier enchérisseur pour le faire pendant
 Sep années consécutives qui prendront leur
 commencement après La récolte Lève de L'année
 1788. Les quelles consistent en trois Septiers de
 terre appelée La Tronchère propre à porter du
 Chaux Et celle appelée Le Marais qui consiste
 en deux Septiers de terre de première classe Et
 finissent à parait terre après Sep récoltes Lèves
 à La charge par les adjudicataires de faire
 tenir Deu jours en bon pour de famille de La
 soigneur Et Donner La culture nécessaire d au
 Le temps propre Et de les laisser en bon état
 à La fin de leur tenure Et de payer Le
 prix de leur adjudication aux termes ordinaires
 Et à L'instaut nous avons fait sçavoir La terre
 Située à La Tronchère à 80.^m
 Paul Vergue 100
 François Darbecot 120
 Antoine Darbecot 130
 Paul Vergue 140
 Et après avoir fait sçavoir pendant différents

Adjudication des enchères de la Tronchère.

soit La d^{re} dernière enchère sans que personne
 ait voulu acheter vous avons du présentement
 de l'ordre & fins fait adjudication de la
 terre appelée Le marais au dit Paul
 Verque moyennant 115 pour années de quel
 l'un a fait part à François Barbicot &
 Barthelémy Brullie à la charge par eux
 de se conformer aux conditions y demeur

Après quoy nous avons procédé
 aux enchères & adjudication de la terre
 appelée Le Marais de la commune de deux
 arpents & Medieres appartenant au dit Corps
 Commun, pour le temps & espace de six années
 qui précéderont leur commencement après que la
 Noble de la parité années sera lors un an
 Courra & conditions y demeur & à instant
 certains sommes s'ensuivent

Guillaume Noëlet	24
Guillaume Terrien	30
Jean Degivode	12
	15

Et après avoir fait faire procès difficile par
 la d^{re} dernière enchère sans que personne
 ait voulu acheter adjugé comme dessus au dit
 Jean Degivode la coupe moyennant 115. Et de
 se conformer aux conditions y demeur,

fait & clos le dit jour Et au que dessus
 Signé Noëlet, Terrien, Degivode, Noëlet
 & Albarès

Pour copie conforme à la
 Minute Albarès

le 16 Mars 1788
 Adjudication de l'ancien du Corps
 Commun



Adjudication des enchères du Marais

Sources :
Archives communales d'Aubières.